

L'ouverture du marché de l'électricité et du gaz à tous les particuliers est prévue au 1^{er} juillet 2007

Pétition

Arrêt du processus de libéralisation L'électricité et le gaz ne sont pas des marchandises !

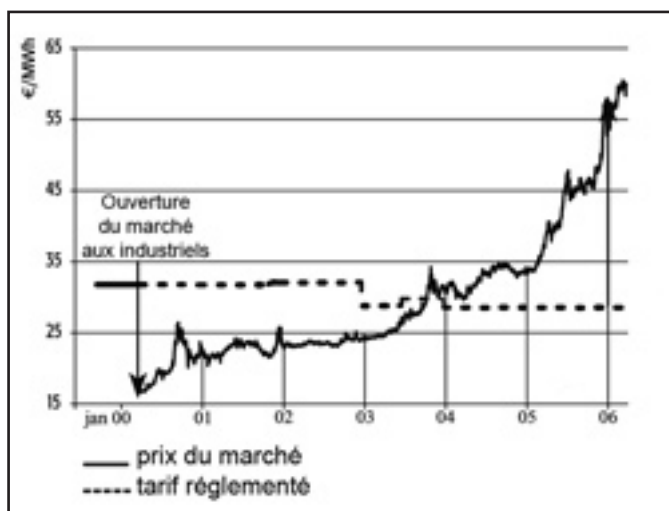
Ce sont des biens de première nécessité...

... qui relèvent du service public et ne doivent pas être livrés à la loi de la concurrence. Là où il a été mis en place, le marché concurrentiel de l'électricité a entraîné de graves dysfonctionnements (pannes, coupures de courant, envolée des prix, etc.). Malgré son échec flagrant, la libéralisation se poursuit en application des directives européennes.



Non à la suppression des tarifs régulés du service public pour les particuliers

La loi du 7 décembre 2006 poursuit la transposition en droit français des directives européennes de libéralisation de l'électricité et du gaz. Cette loi programme, de fait, **la suppression progressive pour les particuliers des tarifs régulés du service public**, pour y substituer les prix du « marché dérégulé » calés sur des évolutions spéculatives des bourses de l'électricité et du gaz.



Or, pour les entreprises qui, en France, se sont laissé séduire par les offres alléchantes (mais non durables ! voir l'envolée du prix du marché dans le graphe ci-contre) du « marché dérégulé » et ont abandonné les tarifs régulés (l'abandon, lui, est irréversible), les factures ont flambé en moyenne de 76% en 5 ans.

De même, les prix du « marché dérégulé » ont augmenté, entre 2001 et 2006, de 39% en Espagne, 49% en Allemagne, 81% au Royaume-Uni, 92% au Danemark... !

Que ce soit pour les entreprises ou pour tous les citoyens, de telles évolutions sont inacceptables.

